

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2008  
Publication : 15/02/2008

Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
LUDOVIC LIENS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

Conseil Général  
**Haut-Rhin** 

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° 2008-2-6-5

Séance du vendredi 8 février 2008

**CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT  
FONCIER DE RETZWILLER**

La Commission Permanente du Conseil Général

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente ;
- VU la Loi sur le Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005 ;
- VU le décret d'application du 30 mars 2006 ;
- VU la délibération du Conseil Général n° 2006/III-6°/15 du 23 juin 2006 relative à la délégation de compétence à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des opérations d'aménagement foncier ;
- VU le titre II du livre 1<sup>er</sup> du code rural ;
- VU la décision de la CDAF du 12 juin 2007 donnant un avis favorable à la constitution de commissions communales d'aménagement foncier ;
- VU la délibération de la Commission Permanente du 13 juillet 2007 désignant les communes dans lesquelles il y a lieu de constituer une Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- VU l'ordonnance du Président du Tribunal de Grande Instance de MULHOUSE en date du 23 août 2007 portant désignation du président et du président suppléant de la commission ;
- VU la délibération du Conseil Municipal de RETZWILLER en date du 8 octobre 2007 élisant les membres propriétaires de la commission et désignant un conseiller municipal titulaire et deux conseillers municipaux suppléants pour siéger au sein de la commission ;
- VU la liste des membres exploitants de la commission établie par la chambre départementale d'agriculture en date du 7 septembre 2007 ;

- VU la proposition du président de la chambre d'agriculture en date du 7 septembre 2007 de désignation d'une personne qualifiée en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages ainsi que sa suppléante pour siéger au sein de la commission ;
- VU la désignation par le directeur des services fiscaux de son délégué départemental en date du 24 août 2007 ;
- VU l'arrêté de nomination du Président du Conseil Général des personnes qualifiées en matière de faune, flore et de protection de la nature, des fonctionnaires et de son représentant en date du 31 décembre 2007 ;
- VU le rapport du Président du Conseil Général ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

Une Commission Communale d'aménagement Foncier est constituée dans la commune de RETZWILLER.

**ARTICLE 2 :**

La commission est ainsi composée :

- ☞ Présidence :
  - M. Yves MERLE, commissaire enquêteur titulaire
  - M. Max HOFFNER, commissaire enquêteur suppléant
- ☞ M. le Maire de RETZWILLER :
  - M. François GISSINGER
- ☞ Conseillers municipaux désignés par le conseil municipal de RETZWILLER :
  - M. Benoît FREY, titulaire
  - M<sup>me</sup> Marie VIERON, premier suppléant
  - M. Gérard CHATONNIER, deuxième suppléant
- ☞ Membres propriétaires élus par le conseil municipal :
  - MM. Bernard SCHITTLY, Gilbert GENTZBITTEL et Bernard STEINHAUSER, titulaires
  - M. André GENTZBITTEL, premier suppléant
  - M. Patrick BERBETT, deuxième suppléant
- ☞ Membres exploitants désignés par la chambre d'agriculture :
  - MM. Frédéric KNOPF, Jean-Marc MESSERLIN, Jean-Paul SCHNOEBELEN, titulaires
  - M. Paul FREYBURGER, premier suppléant
  - M. Frédéric VOGT, deuxième suppléant
- ☞ Représentant du Président du Conseil Général :
  - M. Rémy WITH, titulaire ;
  - M. Georges WALTER, suppléant
- ☞ Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages :
  - MM. Jean-Paul LINDER, Raymond PRETAT et Bertrand IVAIN, titulaires
  - MM. Lionel PETER, Edmond HEROLD et Pierre KOEHL, respectivement leur suppléant

- ☞ Un délégué du directeur départemental des services fiscaux :
  - M. Philippe SOEHNLEN
- ☞ Fonctionnaires :
  - M<sup>me</sup> Mireille LUX et M. Thierry SAUTIVET, titulaires
  - M<sup>me</sup> Viviane FLORANCE et M. Eric LEVASSEUR, suppléants
- ☞ Le juge du livre foncier de la commune siège de la commission :
  - M. Roland REIN

A titre consultatif :

- ☞ Un représentant de l'administration chargée du contrôle de la réalisation de la déviation de la RD 419
- ☞ Un représentant du maître d'ouvrage de la déviation de la RD 419

**ARTICLE 3 :**

Un agent des services du Conseil Général est chargé du secrétariat de la commission.

**ARTICLE 4 :**

La commission a son siège à la mairie de RETZWILLER.

**ARTICLE 5 :**

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, le Maire de RETZWILLER et le Président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de RETZWILLER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée par voie d'affichage dans la commune concernée pendant quinze jours au moins et publiée au registre des actes administratifs du Conseil Général du Haut-Rhin.

LE PRESIDENT  
 Pour le Président  
 du Conseil Général du Haut-Rhin  
 et par délégation  
 Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
 .....voix contre  
 .....abstentions